

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingtsix, le 5 mars à 18h, le Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER Valérie, suite à la convocation en date du 26 février.

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, PONCHE Alain, DELCROIX Didier, SOBALA Marian, HAPIOT, Serge, COTELLE Mehdi, ANDRIES Jean-Claude, COUELLE Murielle, GUEANT Alain, BASTIEN Monique, MAHIEUX Gilbert, WASZYCK Pascale, HAJA Manuel, BEKKOUCHE Fatna,

ETAIT EXCUSEE :

GORAJSKI Nathalie

ETAIT ABSENT :

DELAFORGE Daniel

Objet :
**ADHESION
ASSOCIATION
VACANCES
OUVERTES**

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 15

Secrétaire de séance : Madame Lucile Dervillers, Directrice du C.C.A.S.
La séance ouverte,

Monsieur le Vice-Président indique aux membres du conseil d'administration, que l'accès aux vacances est un droit et malheureusement de nombreuses personnes en sont encore privées aujourd'hui. Aux difficultés financières s'ajoutent bien souvent des freins sociaux et culturels.

Afin de lutter contre ces inégalités, contre ces exclusions et pour l'ouverture du champ des possibles, la Ville de ROUVROY souhaiterait que les habitants de la Commune puissent bénéficier de séjours vacances en 2026.

Au-delà de pouvoir offrir aux publics notamment les plus fragiles la possibilité de partir en vacances, les projets vacances ont également la vocation :

- D'agir sur des ressorts très intimes comme la confiance en soi, la diminution du sentiment d'échec, l'autonomie, le sentiment d'être comme tout le monde ;
- D'acquérir des compétences transférables dans le quotidien telles que l'organisation, la construction d'un projet et d'un budget, la mobilité, le vivre-ensemble favorisant ainsi l'inclusion sociale.

Pour développer ce projet ambitieux, la commune pourra s'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire de ses services municipaux, des associations locales.

Un accompagnement technique et financier pourrait également être sollicité auprès de différents partenaires institutionnels et associatifs comme l'association « Vacances Ouvertes (VO) ». Reconnue d'utilité publique, l'association Vacances Ouvertes contribue en effet au développement de politiques vacances territoriales en proposant des dispositifs (appels à projets vacances, Sac

Agencement de politiques vacances
02/26/2026 10:26:05
Date de réception préfecture : 12/03/2026

et la mobilité en encourageant l'implication des publics. Ces dispositifs comportent à la fois un accompagnement, une assistance à maîtrise d'ouvrage mais aussi une aide financière directe pour les futurs vacanciers en fonction des quotients familiaux sous la forme de chèques vacances, en partenariat avec l'Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV).

Pour bénéficier de ce soutien technique et financier, il conviendrait d'adhérer à l'association Vacances Ouvertes pour l'année 2026 (le montant de la cotisation est fixé à 250 €) et de signer la charte d'engagement 2026.

Le conseil d'administration, Après avoir entendu l'exposé,

APPROUVE ce projet permettant à nos concitoyen(ne)s éloigné(e)s des vacances de pouvoir goûter à ses joies et à ses bienfaits pour l'année 2026,

ADHERE à l'association Vacances Ouvertes et de lui verser la somme de 250 € (Deux cent cinquante euros) correspondant au montant de la cotisation annuelle pour l'année 2026,

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant par délégation, à signer la charte d'engagement de l'association

INSCRIT au budget primitif de l'année 2026 les dépenses relatives à l'organisation de ces séjours.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 05.03.26

Madame la Présidente du CCAS,
Valérie CUVILLIER



Accusé de réception en préfecture
062-266207240-20260305-D2026-03-05-09-DE
Date de réception préfecture : 12/03/2026